



DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
EDUCATION ET NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

ARRETE N° 25(3568

du 1 8 JUIN 2025

# DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

## Madame Stéphanie PLOUCHART

Attaché principal territorial contractuel
Chef du service départemental d'Accueil diversifié enfance
Direction des Offres d'accueil
Direction générale adjointe des Solidarités

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Madame PLOUCHART, attaché principal territorial contractuel, en qualité de Chef du service départemental d'Accueil diversifié enfance, à compter du 16 juin 2025,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

#### ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame PLOUCHART, attaché principal territorial contractuel, Chef du service départemental d'Accueil diversifié enfance à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

#### à l'exception:

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 10 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 10 000 € HT.
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 10 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
- ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame PLOUCHART, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame PLOUCHART, et sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

ident du Couseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le 1 8 JUIN 2025 après dépôt en préfecture le 1 9 JUIN 2025 après publication ou notification le 7 & JUIN 2025